



CCE extra 15 novembre 2016

Déclaration CGT sur le DAEC 2017 et ses 2133 suppressions d'emplois

L'hémorragie de l'emploi doit s'arrêter à PSA.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, plus de 17 000 emplois CDI ont été supprimés sur l'ensemble des sites en France pour une production nationale qui est passée de 860 000 à un million de véhicules.

Cette augmentation de la productivité s'est traduite par une aggravation très importante des conditions de travail pour les salariés qui restent et une explosion de la précarité.

La situation financière de l'entreprise n'a pourtant jamais été aussi bonne avec 2,4 milliards de bénéfices en 18 mois.

Au dire de la direction, tous les voyants financiers sont au vert. PSA continue de profiter de toutes les aides publiques, notamment en ayant bénéficié de 200 millions d'euros au titre du CICE.

La CGT tient à dénoncer l'attitude du gouvernement, actionnaire à 14 % du capital de PSA, a donné, par l'intermédiaire de son représentant au Conseil d'Administration, Louis Gallois son feu vert à ce nouveau plan de suppressions d'emplois.

La CGT tient aussi à dénoncer les deux accords de compétitivité, le NCS et le NEC, imposés aux salariés du groupe qui ne protègent absolument pas l'emploi mais au contraire qui sert à la direction à vider les usines de ses salariés.

Ces 2133 suppressions d'emplois vont se traduire directement par une nouvelle surcharge importante de travail pour les salariés qui restent, une nouvelle augmentation de la précarité et des pressions de plus en plus forte pour trouver des « volontaires » pour quitter les usines du groupe.

Et ce n'est pas la promesse des mille embauches sur l'ensemble du groupe étalées sur 3 ans qui va compenser les départs. D'ailleurs, la direction se refuse toujours à communiquer le détail de ces mille embauches, c'est-à-dire de désigner les sites et les catégories concernés.

Dans ce 4^{ème} plan de suppressions d'emplois, issu directement du NEC, la direction a décidé de durcir les conditions de départ que les salariés usés par le travail doivent remplir.

Ce sont, les salariés de fabrication qui sont visés. Désormais, les OP UEP en bonne santé ne pourront bénéficier du congé senior que si leur site est déclaré par la direction en sureffectif.

Là aussi, la direction se refuse à communiquer la liste des sites soi-disant en sureffectif.

La CGT s'y oppose catégoriquement. Tous les salariés qui le désirent, quel que soit leur catégorie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier du congé senior.

Concernant, les salariés de Poissy et de Saint-Ouen, la direction a décidé d'imposer un traitement spécial en réduisant le congé senior de 5 à 3 ans et l'indemnisation qui passe de 75 à 70%.

La CGT s'y oppose fermement. Nous revendiquons le maintien du congé senior à 5 ans indemnisé à 75% avec l'embauche en CDI des jeunes intérimaires pour chaque départ en pré-retraite.

Pour la CGT les 2,4 milliards de bénéfices doivent être utilisés à maintenir l'emploi c'est-à-dire à embaucher les précaires en CDI à chaque départ.

La CGT rendra un avis défavorable à cette nouvelle hémorragie de l'emploi et ne se prononcera pas sur les mesures financières et le congé de reclassement de ce plan.